



Conseil municipal

n°1

09 Octobre 2021



Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le neuf octobre, le CONSEIL MUNICIPAL des ENFANTS de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : Six Octobre 2021

Présents : Jany-Claude SOLIS, Augustin Blondeau, Jules Degandt, Nolan Fernandes, Laïa Gasnier, Florian Marchadier, Amandine Mattana, Mélanie Mattana, Pierrick Ravel, Vincent Thomas, Zoé Tougnaud, Christelle Dublanche, Sandrine Redon.

Retardataire :

Timéo Layreloup

Secrétaire de séance : Mélanie Mattana avec l'aide de Sandrine Redon

1/ Installation du Conseil Municipal des Enfants

a/ Rôle du Maire-enfant et de ses deux adjoints

Madame le Maire explique aux enfants élus qu'il faut maintenant constituer le bureau du conseil municipal enfant en élisant le Maire-enfant et en désignant ses 2 adjoints.

Madame le Maire rappelle les règles pour élire le Maire-enfant : le vote est secret et le candidat élu doit obtenir au premier tour la majorité absolue des voix. Sinon un second tour aura lieu.

Puis elle rappelle le rôle du Maire-enfant et de ses adjoints afin que chaque enfant désirant devenir Maire-enfant comprenne bien les enjeux et les devoirs qui lui incomberont :

Le Maire-enfant, avec l'aide de l'animatrice et après discussion avec tous les membres élus, élabore l'ordre du jour du conseil puis le soumet à Madame le Maire. Les adjoints participent eux-aussi à l'élaboration de l'ordre du jour, après avoir recueilli les idées et demandes de tous les électeurs par le biais des conseillers.

Le Maire-enfant représente le Conseil Municipal des Enfants lors de manifestations par exemple.

Il joue un rôle important dans la circulation des informations auprès de tous les électeurs et de la municipalité.

Il motive le groupe dans les différentes tâches à réaliser.

b/ Dépôt des candidatures

7 enfants sur les 11 conseillers déposent leur candidature pour être élus Maire-enfant : Nolan Fernandes, Vincent Thomas, Pierrick Ravel, Laïa Gasnier, Florian Marchadier, Augustin Blondeau et Mélanie Mattana.

Pendant la préparation des bulletins, Madame le Maire propose la visite de la mairie à tous les élus.

c/ Visite de la mairie

Madame le Maire entraîne les enfants à la découverte de la mairie, du grenier à la salle des archives.

Ils ont découvert le grenier, la salle du cadastre, la salle du Conseil Municipal, la salle des mariages, le secrétariat (où Madame le Maire explique le rôle de chaque secrétaire), le bureau du maire, ceux des adjoints et la salle des archives. Tout un monde fascinant pour les enfants élus.

d/ Elections du Maire-enfant et nomination de ses 2 adjoints

Le vote est secret, l'urne est installée dans la salle du cadastre.

Chaque conseiller a pu exprimer son choix.

Tour 1 : Le dépouillement est réalisé par Zoé Tougnaud, Amandine Mattana et Jules Degandt.

Votes exprimés : 10

Résultats : Augustin Blondeau : 1 voix, Laïa Gasnier : 1 voix, Florian Marchadier : 1 voix, Vincent Thomas : 1 voix, Nolan Fernandes : 2 voix, Pierrick Ravel : 2 voix et Mélanie Mattana : 2 voix.

Pas de majorité absolue obtenue par un candidat donc un second tour est organisé.

Tour 2 : Le dépouillement est réalisé par Augustin Blondeau, Laïa Gasnier et Florian Marchadier.

Votes exprimés : 10

Résultats : Mélanie Mattana : 4 voix, Nolan Fernandes : 3 voix, Pierrick Ravel : 2 voix, Nul : 1

Madame le Maire déclare que **Mélanie Mattana est élue Maire-enfant.**

Sont désignés adjoints : **Nolan Fernandes et Pierrick Ravel.**

2/ Vote de la charte de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants

Madame le Maire fait la lecture de la charte en expliquant les différents points aux élus.

Durant la lecture, **Timéo Layreloup arrive au Conseil.**

Après explication des différents articles composant la charte, on passe au vote.

11 voix pour : **La charte est adoptée à l'unanimité.**

Il est rappelé que si besoin, et à la demande d'un des élus, la charte peut évoluer tout au long du mandat.

3/ Date du prochain CME

La date du **samedi 04 décembre 2021, à 10 heures**, est déterminée pour organiser la seconde séance plénière du CME.

3/ Questions diverses

Avant de passer aux questions diverses, Madame le Maire remet à chaque élu :

Une médaille de la ville, à porter lors de toutes sorties officielles

Un pin's

Une carte d'élus

Un porte-vues pour ranger tous les documents relatifs au CME

- **Commémoration du 11 novembre 2021 :**

Madame le Maire rappelle aux élus l'importance d'être présents lors de cette cérémonie. Elle donne RDV aux conseillers le 11 Novembre devant le monument aux morts. Une convocation leur sera donnée.

- **Laïa Gasnier propose d'organiser une journée déguisée, le dernier jour avant les vacances de la Toussaint.**

Sandrine Redon lui répond que c'est une bonne idée mais que le délai est trop juste pour l'organisation.

Elle propose la date du dernier vendredi avant les vacances de Noël. Ainsi le temps d'organisation est plus long et les enfants élus pourront ainsi proposer aux enseignants leur journée déguisée et leur demander leur accord.

Vote réalisé à main levée par le Maire-enfant.

Résultat : 4 contre, 7 pour.

La proposition de Laïa Gasnier est adoptée.

Une **photographie officielle** est prise par une journaliste du Populaire du Centre, sur le parvis de la mairie avec Madame le Maire, la Maire-enfant, ses 2 adjoints, les 8 conseillers élus, Christelle Dublanche et Sandrine Redon.

Fin de la séance à midi.

Madame le Maire

Jany-Claude Solis



Le Maire-enfant

Mélanie Mattana

La secrétaire de séance

Sandrine Redon